

Les preneurs en notes de l'ARIS permettent une meilleure accessibilité en retranscrivant l'intégralité des propos tenus à l'oral.



QU'EST-CE qu'un preneur en notes ?



► Il **retranscrit par écrit** ce qui est dit à l'oral, le plus fidèlement possible.

► C'est un **professionnel** qui permet **l'accessibilité** et **l'intégration** de la personne sourde en milieu professionnel et scolaire lors de réunions, de formations et d'échanges.

► Il est tenu au **secret professionnel**.



Nous intervenons également dans les situations suivantes :

- Retranscription de vidéo
- Aide à la rédaction



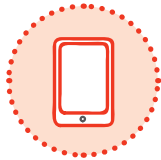
POUR qui ?

Toutes personnes en **entreprise**, en **formation**, en **milieu scolaire** souhaitant bénéficier d'une retranscription écrite simultanée.

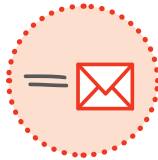




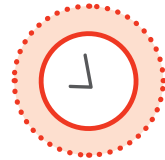
CONDITIONS d'une bonne prise en notes



Le preneur en notes intervient avec son **propre matériel** (tablette, pc, etc.).



Tout document utile à une bonne préparation doit être envoyé avant intervention (ordre du jour, vocabulaire personnel, etc.).



Selon le contenu et la durée de l'intervention, **deux intervenants** peuvent être nécessaires.



COÛT d'une prestation de prise en notes

Le tarif est variable selon les conditions de la prestation. Un devis sera établi en amont de l'intervention.



COMMENT RÉSERVER ?

L'ARIS est joignable par **mail**, **téléphone**, **Skype** et **fax**.

Privilégiez le mail pour avoir une réponse plus rapide et détaillée **en fonction de votre localisation**.

ARIS · Association Régionale pour l'Intégration des Sourds

Ile de France

06 72 91 19 73
arisfrance@wanadoo.fr

Corse

06 71 82 91 09
aris.corse@gmail.com

Ouest

06 76 76 37 85
arisouest@gmail.com

Occitanie

06 31 32 54 65
arisoccitanie@gmail.com

ARIS · Association Réunionnaise pour l'Intégration des Sourds

06 92 27 23 24 · arisreunion@gmail.com